



REGLEMENT DE LA COURSE « LA FLEURYSSOISE »

Article 1

La Fleuryssoise 2021 est organisée par le CJF et se déroulera le dimanche 21 novembre 2021. La course de 10 km est labellisée FFA régionale et donc qualificative.

Article 2 : PARCOURS

- ✚ Un parcours de 10 KM : Deux boucles de 5 km dans Fleury les Aubrais – Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 5 KM : Une boucle de 5 km dans Fleury les Aubrais – Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 2 KM : deux boucles de 1 km- Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 1 KM : une boucle de 1 km- Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de marche nordique : 7.5 km- Départ et arrivée à la Passerelle.

Article 3 : HORAIRES

- Marche nordique de 8 km : départ 8h45
- 5 km : Départ à 9h00
- 1 km : Départ à 9h45
- 2 km : Départ à 10h00
- 10 km : Départ à 10h30

Article 4 : COURSE

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes des deux sexes, licenciées à la fédération française d'athlétisme, ou en possession d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied y compris en compétition. Les licences délivrées par la FFA sont : la licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la course.

Les licences sportives, en cours de validité à la date de la course, sur lesquelles apparaissent par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédération sportive des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, sont acceptées.

Les participants devront être âgés de 16 ans minimum pour le 10 km et de 14 ans minimum pour le 5 km le jour de la course. Les participants du 2 km devront avoir 12 ou 13 ans le jour de la course. Les participants du 1km devront avoir 10 ou 11 ans le jour de la course.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation par des participants d'engins mécaniques est interdite (rollers, patins à roulettes, skate, etc.) sauf accord des organisateurs de la course.

LES ACCOMPAGNATEURS / SUIVEURS SONT INTERDITS sauf accord des organisateurs de la course.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des commissaires de course.



Toute fraude entraînera la responsabilité du participant, voire son retrait de la course.

Les licenciés doivent transmettre leur licence à l'organisateur au plus tard lors du retrait du dossard.

Les non licenciés doivent être munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an et le transmettre à l'organisateur au plus tard lors du retrait du dossard.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les dossards seront à retirés maximum une demi-heure avant le début de chaque course, passé ce délai aucun retrait ne sera accepté.

Article 5 : CLASSEMENT

Un classement sera établi pour toutes les courses chronométrées.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES

5 km : lots aux trois premiers du scratch masculin et féminin. 1^{er} minime garçon et fille, 1^{er} cadet garçon et fille

10 km : lots aux trois premiers du scratch masculin et féminin et à tous les premiers de chaque catégorie.

Pas de cumul possible pour les récompenses scratch et catégorie, ni pour les courses.

Récompenses pour les 3 premières équipes mixtes (2 hommes- 2 femmes) du challenge inter-entreprise.

Récompenses collectives pour le challenge inter-entreprise du nombre.

Lots pour tous les enfants.

Article 7 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement au minimum aura lieu à chaque tour (suivant les mesures COVID en vigueur).

Article 8 : SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par les policiers municipaux de la ville de Fleury les Aubrais. Des commissaires de course seront postés aux intersections pour veiller au bon déroulement de la course.



Article 9 : ENGAGEMENT

Athlétisme

Ils se feront le matin de la course sous format papier ou sur le site internet de Protiming jusqu'au vendredi 19 novembre à midi. Ils devront être obligatoirement accompagnés des droits d'engagement :

- Pour le 10 km : 12 € sur Protiming, 15 € sur place
- Pour le 5 km : 6 € sur Protiming, 8 € sur place
- Pour les 2 km : 2 €
- Pour le 1 km : 1 €
- Pour la virée fleurysoise (marche nordique) : 5€ sur Protiming, 6 € sur place

Attention les prix indiqués ne prennent pas en compte les frais de gestion facturés par la société de chronométrage en cas de règlement sur leur site.

Article 10 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Article 11 : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Article 12 : ANNULATION DE LA COURSE

Possibilité de remboursement en cas d'annulation de la course du fait de la Mairie de Fleury les Aubrais ou de la préfecture suivant les délais d'annulation.

NB : ce règlement est susceptible de modification en fonction des décisions sanitaires en vigueur au jour de la course.

PROTOCOLE SANITAIRE -MODIFICATIONS du REGLEMENT de la Fleurysoise du 21 novembre 2021

Suite aux dernières mesures gouvernementales, l'équipe organisatrice maintient l'édition 2021 au 21 novembre 2021 en proposant une manifestation sportive ouverte à tous(tes) dont le règlement sera adapté à la situation sanitaire le jour de la manifestation avec la mise en place d'un protocole sanitaire.

Selon les instructions ministérielles en vigueur actuellement, nous adoptons les modifications suivantes par rapport au règlement initial:

- L'accès à l'espace dédié à la course situé autour de la Passerelle est autorisé uniquement aux personnes justifiant d'un Pass Sanitaire valide, en remplissant l'une des trois conditions suivantes :
 - certificat de vaccination complète (2^{ème} dose incluse) ;
 - test PCR ou antigénique négatif récent (48 h ou 72 h à confirmer) ;
 - certificat de rétablissement du COVID.
- Inscriptions sur le site de Protiming ou par courrier, celles sur place étant limitées,
- Le port du masque et lavage des mains avec gel hydroalcoolique est rendu obligatoire sur chaque lieu de rassemblement, notamment sur l'aire de départ et d'arrivée ainsi qu'au niveau des espaces de ravitaillement,
- Suppression du self-service sur les ravitaillements, gobelet obligatoire pour chaque concurrent,
- Remise décalée dans le temps des coupes et récompenses pour chaque épreuve ;
- Le public sur le parcours des différentes épreuves est prié de respecter les gestes barrières.

L'organisation fait appel au sens de la responsabilité de chacun pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive.

L'équipe organisatrice s'engage à vous informer de toute modification liée aux mesures préfectorales, celle-ci pouvant nous être transmise que 48 h à 72 h avant la date de la manifestation.

L'équipe organisatrice de la Fleurysoise